

MAIRIE DE



Département du VAL D'OISE  
Canton de CERGY-NORD  
Arrondissement de PONTOISE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation : 15/01/2018    Date d'affichage : 15/01/2018**

L'an deux-mille dix-huit, le 22 janvier à vingt heures trente minutes s'est réuni à la salle de conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur THOMASSIN Thierry, Maire.

**Etaient présents** : Mr VANDAMME Joël, RODHAIN Jean-Claude, LEVOIRIER Yves, MILLET Christian, et Mmes GAUDINOT Christiane, HELVIG Fabienne, LAMOTTE Ophélie,

**Etaient Absents** :

**A été désigné comme secrétaire de séance** : Mr VANDAMME Joël

Nombre de conseillers : 8  
- En exercice : 8  
- Présents : 8  
- Votants : 8



### CRÉATION D'UN PERIMÈTRE DELIMITÉ DES ABORDS

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'église Saint Pierre et Paul inscrite au titre des monuments historiques et de la croix de pierre du 14<sup>e</sup> siècle, classée aux monuments historiques sur la Commune de PUISEUX-PONTOISE.

Conformément à la procédure de création de périmètre délimité des abords – PDA – (article R.621-92 et R.621-95 du code du patrimoine).

Vu, la notice explicative motivant la création de ce PDA et son plan annexé.

Vu, l'obligation d'intégrer ce PDA dans les documents de l'arrêté du PLU de la Commune.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ce PDA et son plan annexé, et décide de l'intégrer dans les documents de l'arrêté du PLU de PUISEUX-PONTOISE.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise Mr le Maire à signer la convention.

Cachet de la mairie

PUISEUX-PONTOISE



Le Maire ou son Adjoint